



Monsieur

Celle, qu'il vous a plu me faire la faveur de
m'escire, du 3 may, ne m'est parvenue, que
longtemps apres, par l'adresse, des Florence, de
monsieur Vre Filz, lequel me donnant espoir
d'estre bientost icy, j'en ay un peu dilayé la responce.
Il arriva heureusement, le 5. de ce mois, Dieu merci, et
à nostre grand contentement, mais qui a duré peu,
estant parti le 24 de ce mesme mois de Lion et Paris, et
vous deura donner de ses nouvelles. Dieu le veuille
bien conduire. Je vous assure, qu'il est retourné,
par la grace de Dieu, en tres-bonne sante, et non seulement
bien disposé et gaillard, mais aussi accru des dons
de l'Esprit, par ses iudicieuses conversations, en ce
beau voyage, et tres-dignes observations, qu'il a
receuilles et cueiltes au long, des choses anciennes

modernes,
et plus remarquables, et dont, par sa faueur, il nous
a fait part, et qu'auons veu, avec grand plaisir,
et vous en donnera à son temps, une grande joye,
tant à les voir, comme à y reconnoistre, son exacte
diligence, et digne emply, du grand scauoir des
bonnes lettres, et histoires et sciences, dont il est
si excellentement doié, par la grace de Dieu et vostre
incomparable education. Je vous en felicite
de tout mon coeur, et lui souhaite la continuation
et accroissement des benedictions celestes, et à vous,
une longue et parfaicte jouissance, d'un si digne
et rare filz. Nous sommes marri, d'auoir
esté si tost priués, de sa tres-agreable presence,
et encor plus, de ne lui auoir peu rendre seruire,
durant ce peu de sejour, comme eussions desiré,
mais, ne nous en ayant voulu donner le sujet,
vous agreerai, s'il vous plait, et lui, nostre
bonne volonte' et affection, pour vostre seruire
et de mes^{rs} les vostres.

Il a receu, par l'adresse d'un amy de Lyon,
cent escus à Rome le 3. de juin, desquels j'enuoye
la quittance à mon filz à Amsterdam, avec une
de Trois cent Rixdaelders, qu'il a receu icy de moy,
tant à son arrivée, pour payer son Voicturier de Venise,
comme à son depart. Ce sera à vostre Commodité,
d'en faire le conte, à mon dit Filz.

Je vous suis tres-obligé, de l'assurance, qu'il
vous plait me donner, de vostre bienveillance,
et de mess^{rs} vos filz, enuers moy et les miens.

Je vous prie, nous maintenir et continuer ceste
faveur et bonne volonté aux occasions, qui se
pourroyent presenter, vous assurant au reciproque
de nos tres-humbles services, et en vous bayssant
tres-humblement les mains, je demeure

Monsieur

De Geneve
Le 28 aoust 1650.

Vostre Tres-humble et Tres-obligé
Seruēt: J. L. Calandrini

A Monsieur

Monsieur Huygens Sr.
De Zuylichem Senaats
et Conaill^e et Secret^e de S. A.
Monsie^r: le Prince d'Orange. A
La Haye